

**COMPTE-RENDU DE LA CCSPL  
DE SAVOIE DECHETS  
DU 22 JUIN 2016 A 18H00**

**Présents :**

Delphine JULIEN, Présidente de la CCSPL  
Roger TRILLAT, Métropole Savoie  
Florence VALLIN-BALAS, CCSPL Chambéry Métropole

**Excusés :**

Didier FRANCOIS, Représentant élu Savoie Déchets

**Assistaient également à la réunion :**

Pierre TOURNIER, Directeur – Savoie Déchets  
Bruno LABEYE, Responsable UVETD – Savoie Déchets  
Jérôme BOUCHET, Responsable Exploitation – Savoie Déchets  
Marie-Laurence PERRAUD, Assistante de Direction – Savoie Déchets

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport d'activités 2015
- Renouvellement de la DSP de Valespace
- Points divers

Le 22 juin 2016 à 18h00, Delphine JULIEN prend la parole pour remercier les personnes présentes et ouvrir la commission.

**Rapport d'activités 2015**

Les équipes de Savoie Déchets présentent le rapport d'activités 2015.

### Quantités incinérées

- Ordures ménagères et assimilés, DASRI :

	2014	2015
OM	107 852 t	107 626 t
DASRI	2 645 t	3 122 t
TOTAL INCINERE	110 497 t	110 748 t
EXPORTATION	529 t	0 t
TOTAL GENERAL	111 026 t	110 748 t

La quantité des ordures ménagères et assimilés ainsi que les DASRI incinérés représente un total de **110 748 tonnes** en 2015 (107 626 tonnes d'ordures ménagères, 3 122 tonnes de DASRI et aucune tonne exportée).

- Les boues

	2014	2015
Total	17 067 t	14 563 t

**14 563 tonnes** ont été incinérées en 2015. La baisse par rapport à 2014 s'explique par le changement de process de la station d'épuration de Chambéry métropole. Les boues sont en effet « mieux digérées » et les volumes à traiter donc moins importants.

- Mâchefers

	2014	2015
Mâchefers valorisables	18 298 t	17 991 t
Mâchefers Non valorisables	1 327 t	593 t
Total	19 625 t	18 584 t

La production totale de mâchefers est de **18 854 tonnes**. 17 991 tonnes de mâchefers ont été valorisées (dont 14 708 tonnes valorisées en chantier) et 593 tonnes de mâchefers n'ont pas été valorisées.

- REFIOM

	2014	2015
<b>Total</b>	<b>4 768 t</b>	<b>4 289 t</b>

La production totale de REFIOM est de **4 289 tonnes**.

Les REFIOM sont valorisés dans d'anciennes mines de sel en Allemagne avec l'autorisation des autorités françaises et allemandes.

- Ferreux – Non ferreux

	2014	2015
<b>Ferreux</b>	<b>2 809 t</b>	<b>2 838 t</b>
<b>Non Ferreux</b>	<b>130 t</b>	<b>262 t</b>
<b>Total</b>	<b>2 939 t</b>	<b>3 100 t</b>

Les productions totales de ferreux et de non ferreux sont quasiment équivalentes entre 2014 et 2015.

### Valorisation énergétique

- Production d'énergie électricité :

	2014	2015
<b>Electricité vendue</b>	<b>18 005 MWh</b>	<b>16 148 MWh</b>
<b>Electricité autoconsommée</b>	<b>9 776 MWh</b>	<b>9 391 MWh</b>
<b>Electricité produite</b>	<b>27 781 MWh</b>	<b>25 539 MWh</b>

L'énergie électrique produite correspond aux besoins annuels d'environ **3 700 foyers**.

Il y a une baisse par rapport à 2014 dans la mesure où Savoie Déchets a décidé de prioriser la production d'énergie thermique.

- Production d'énergie thermique :

	2014	2015
<b>Energie thermique vendue</b>	<b>69 189 MWh</b>	<b>71 187 MWh</b>
<b>Energie thermique autoconsommée</b>	<b>11 164 MWh</b>	<b>12 325 MWh</b>
<b>Energie thermique produite</b>	<b>80 353 MWh</b>	<b>83 512 MWh</b>

L'énergie thermique produite correspond aux besoins annuels d'environ **8 300 logements**.

Florence VALLIN-BALAS demande si l'énergie thermique est dépendante de la météo.

Jérôme BOUCHET explique que les industriels sous tirent beaucoup de puissance même en période estivale.

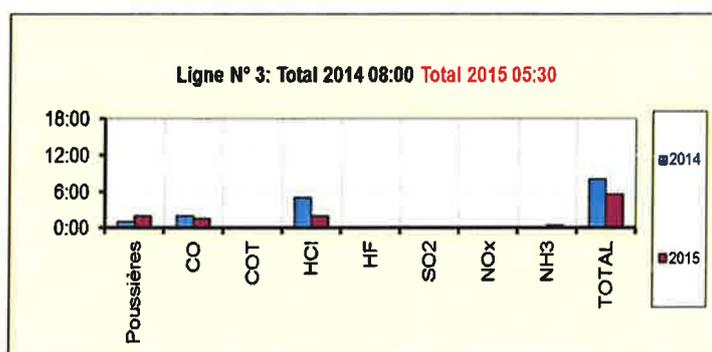
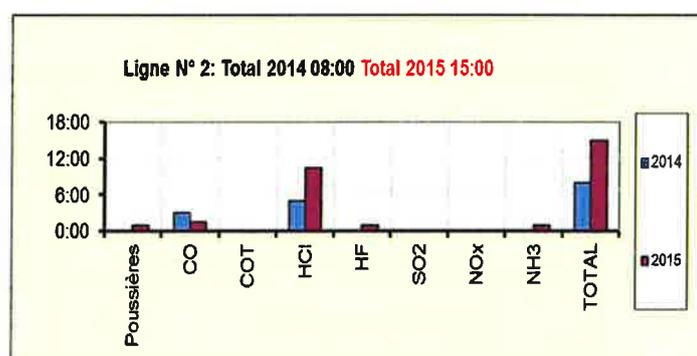
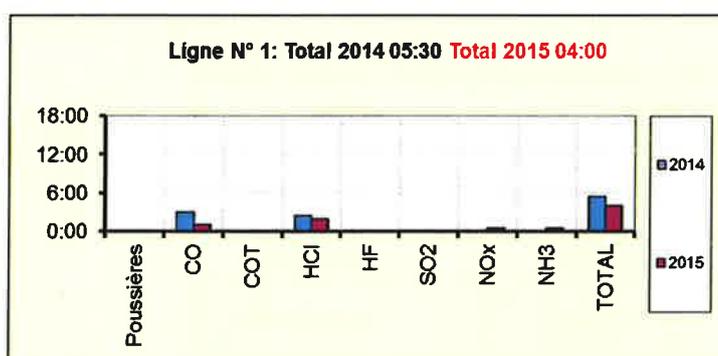
- Production d'énergie thermique

	2014	2015
<b>Efficacité énergétique TGAP</b>	<b>0.626</b>	<b>0.611</b>

Ce ratio de 0.611 nous permet de bénéficier d'une TGAP réduite sur les déchets entrants.

### Résultats environnementaux

- Contrôle en continu des rejets atmosphériques



Pour rappel, la réglementation autorise 60 heures de dépassement maximum par ligne cumulé sur tous les polluants. Le total de la ligne 1 représente 4 heures, 15 heures sur la ligne 2 et 5h30 sur la ligne 3. Ces résultats sont donc largement inférieurs aux seuils réglementaires.

- Dioxines (PCDD / PCDF)

	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Unité</b>	<b>Ng/Nm3</b>	<b>Ng/Nm3</b>
<b>Ligne N°1</b>	<b>0,0025</b>	<b>0,0030</b>
<b>Ligne N°2</b>	<b>0,0025</b>	<b>0,0028</b>
<b>Ligne N°3</b>	<b>0,0122</b>	<b>0,0084</b>
<b>Moyenne usine</b>	<b>0.0057</b>	<b>0.0047</b>
<b>Rapport par à la norme</b>	<b>1/17</b>	<b>1/21</b>
<b>Flux annuel en mg</b>	<b>3,31</b>	<b>3,22</b>

La moyenne de l'usine est de 0.0047 Ng/Nm3 pour une norme à 0.1 Ng/Nm3 (= 21 fois inférieur à la norme).

Tous ces contrôles des rejets atmosphériques ont été transmis à la DREAL en conformité avec l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Pierre TOURNIER souhaite revenir sur la problématique de décembre 2015 concernant les résultats.

Il rappelle que dans la conception de l'usine, les fumées passent par un filtre avant d'être rejetées. Par contre, en période d'arrêt, les filtres sont by-passés.

L'UVETD de Savoie Déchets rejette 146,75 kg de poussières par an en fonctionnement et 914.40 kg en arrêt de maintenance. Le total représente 1 061,20 kg par an pour une valeur limite de 6 798 kg / an prescrite par l'arrêté préfectoral.

Le cumul des rejets de poussières est donc 6,4 fois inférieur à la valeur limitée autorisée.

Toutes les phases de maintenance sont désormais réalisées avec filtration. Les rejets annuels en maintenance avec filtres sont estimés à 50 kg/an au total

Mme VALLIN-BALAS demande ce que représente la part de maintenance sur une année.

Pierre TOURNIER lui répond que chaque ligne est arrêtée 3 semaines par an.

Mme VALLIN-BALAS s'interroge également sur l'absence de réglementation concernant les rejets pendant les phases de maintenance.

Ce sujet est actuellement à l'étude au niveau européen dans le cadre de la mise à jour de la réglementation. L'arrêté actuel précise en effet la mesure des données uniquement en phase de fonctionnement.

Mme VALLIN-BALAS comprend l'inquiétude des habitants pendant ces phases de maintenance s'il n'y a pas de réglementation.

Pierre TOURNIER explique que le bilan qualitatif des poussières suite aux mesures effectuées par un laboratoire extérieur montre que tous les résultats respectent la réglementation.

A l'échelle de l'agglomération chambérienne, 358 tonnes de poussières sont émises par an par les transports, les industries, les chauffages (source Air Rhône Alpes)... Une tonne est émise par Savoie Déchets par an pour une limite réglementaire de 6,7 tonnes / an, soit 0,28 % du total des poussières rejetées dans l'atmosphère.

De la même manière, 158 mg de dioxines sont émis par an par les industries, les chaufferies urbaines et les particuliers (chauffage bois, brûlages déchets verts...). 3,5 mg par an sont émis par Savoie Déchets pour une limite réglementaire de 66 mg/an, soit 2,2% du total de dioxines rejetées dans l'atmosphère.

Dorénavant, Savoie Déchets maintient donc la filtration en phase d'arrêt. Le constructeur est intervenu pour modifier le process de l'installation.

Delphine JULIEN demande si Savoie Déchets restera dans les normes le jour où la réglementation évoluera. Bruno LABEYE répond qu'en cas de modification de la réglementation, l'usine devra obligatoirement la respecter et se mettre en conformité si besoin.

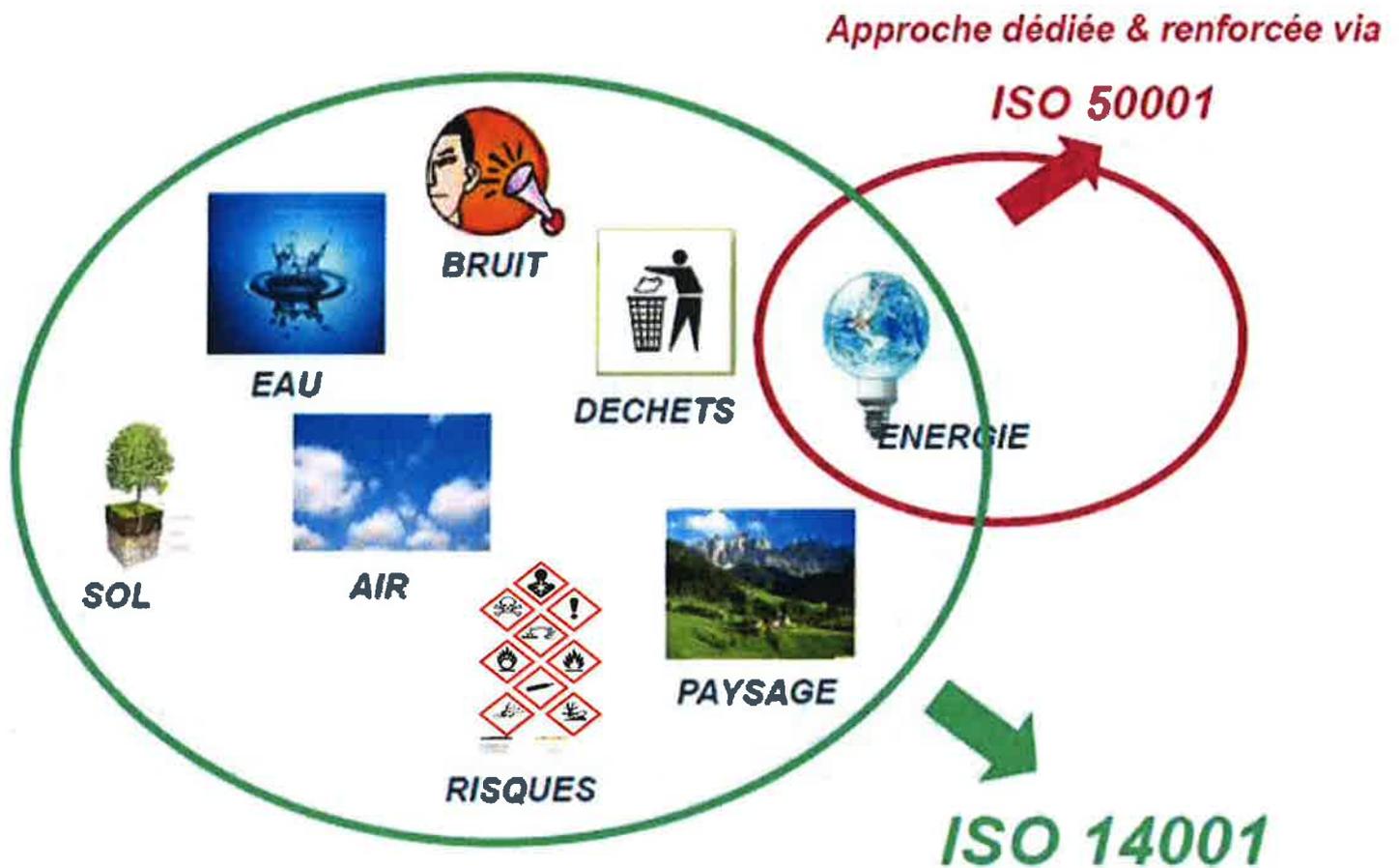
#### Bilan des collectes sélectives

	<b>TONNAGES 2015</b>	<b>TONNAGES 2014</b>	<b>EVOLUTION 2015/2014 (en %)</b>
<b>VALESPACE</b>	<b>11 505,46</b>	<b>11 108,57</b>	<b>3,57 %</b>
<b>GILLY</b>	<b>5 576,32</b>	<b>5 508, 96</b>	<b>1,22 %</b>
<b>TOTAL SAVOIE DECHETS</b>	<b>17 081,78</b>	<b>16 617,53</b>	<b>2,79 %</b>

Pierre TOURNIER présente le bilan des collectes sélectives 2015 sur Valespace et Gilly-sur-Isère qui représente un total de 17 081,78 tonnes sur 2015 (2,79 % d'augmentation par rapport à 2014).

## Principes des normes

Bruno LABEYE rappelle que Savoie Déchets est certifié ISO 14001 et ISO 50001.



Savoie Déchets est déjà certifié ISO 14001 depuis 2010, norme axée sur la maîtrise des impacts sur l'environnement. En 2015, la certification a été renouvelée.

En décembre 2015, Savoie Déchets a également obtenu la certification ISO 50001, qui est quant à elle uniquement orientée sur l'énergie.

Les principaux objectifs de cette norme sont :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre des meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration continue,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP en cas d'évolution des critères de dégrèvement.

Roger TRILLAT demande si l'ISO 50001 apporte quelque chose techniquement à Savoie Déchets.

Bruno LABEYE répond que l'ISO 50001 est une démarche positive dans la mesure où cela permet de mieux formaliser les choses et de se poser les bonnes questions par rapport à la gestion de l'outil.

## Perspectives 2016

- Adhésion du SMITOM de Tarentaise

Pierre TOURNIER rappelle que l'adhésion sera effective le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

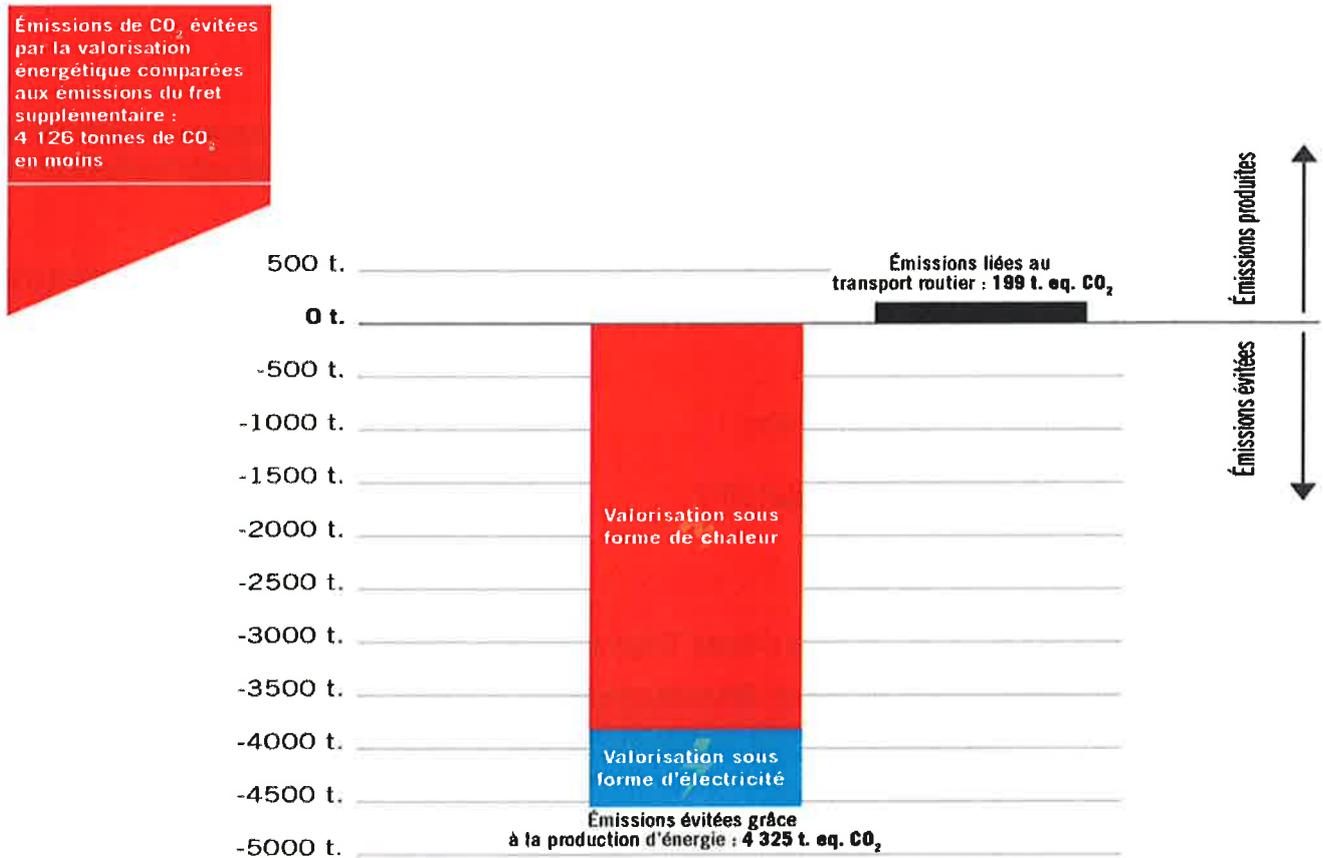
La population réelle du SMITOM est de 53 890 habitants et 123 589 habitants pour la population DGF.

Les 2 usines (Valezan et Les Brévières) ont été fermées. La gestion des OM avant et après fermeture des usines est la suivante :

<b>En 2015</b>	<b>Après fermeture des usines de Tarentaise en 2017</b>
<b>17 100 tonnes traitées à Valezan</b>	<b>14 500 tonnes supplémentaires traitées à Chambéry</b>
<b>10 400 tonnes traitées aux Brévières</b>	<b>13 000 tonnes traitées à Bourgoin-Jallieu</b>
<b>6 000 tonnes déjà traitées à Chambéry</b>	<b>6 000 tonnes toujours traitées à Chambéry</b>
<b>TOTAL SMITOM 33 500 TONNES</b>	<b>TOTAL SMITOM 33 500 TONNES</b>

L'objectif est d'avoir un fonctionnement de l'UVETD optimisé, de valoriser les déchets de Tarentaise, de maîtriser les coûts et de mettre en place un tarif unique de traitement au niveau départemental.

Un bilan comparatif des émissions de CO<sub>2</sub> a en parallèle été réalisé.



On s'aperçoit que les émissions produites liées au transport routier sont largement compensées par les émissions évitées grâce à la production d'énergie (dans la mesure où les déchets de la Tarentaise seront désormais valorisés).

Mme VALLIN BALAS se demande si le bilan ne serait pas plus positif si les déchets étaient assimilés par train.

Pierre TOURNIER répond que cela dépend du « train » et également des prix pratiqués par la SNCF.

- Augmentation de capacité pour l'UVETD

La capacité d'incinération de l'UVETD est passée de 115 000 tonnes par an à 120 000 tonnes (soit une augmentation de 4,35%). Le dossier a été validé en CODERST.

Cette augmentation n'engendre pas de modification technique de l'UVETD, ni de difficulté d'ordre fonctionnel pour son exploitation. La réglementation et les arrêtés préfectoraux sont par ailleurs toujours respectés.

Le flux de véhicules va par ailleurs légèrement augmenter (+0.5%).

L'augmentation de capacité va permettre des gains en termes énergétique et environnemental (1 240 MWh/an pour la production électrique et 3 280 MWh/an pour la production thermique) et permet d'envisager de maintenir le tarif de traitement appliqué aux adhérents de Savoie Déchets.

Mme VALLIN BALAS demande quelle est la capacité maximum de l'UVETD.

La réponse est de 135 000 tonnes mais l'objectif reste 120 000 tonnes par rapport aux contraintes actuelles de l'outil.

- Modernisation de la chaîne DASRI

Bruno LABEYE explique que l'installation actuelle a été mise en service en 1995 et qu'elle n'a pas été modernisée lors des travaux de 2005. Cette installation est vieillissante et la réglementation impose dorénavant de séparer les flux entre les déchets entrants et les déchets sortants.

Des travaux prévoient notamment le remplacement du convoyeur, la mise en place d'un retourneur, une machine à laver / désinfecter, la réfection des locaux, une cloison séparatrice pour les bacs pleins/propres, une traçabilité informatique et l'amélioration de l'ergonomie.

Le budget pour ces travaux est de 1,1 million d'euros.

Les travaux seront réalisés fin d'année 2016 / début 2017.

- Projet de réaménagement du site

Un projet de réaménagement du site est en cours d'étude. Il doit notamment prendre en compte les points suivants :

- création d'un atelier pour la maintenance des équipements
- installation du PIGVM (projet d'un Procédé Intégré de Gazéification/Vitrification des Mâchefers)
- création d'un bâtiment administratif
- création d'une zone de stationnement
- augmentation des capacités de stockage des mâchefers
- création d'un local de stockage des bacs DASRI propres

- CSA3D

Pierre TOURNIER informe que des actions ont été lancées, notamment au sujet de la vente de matériaux. Plusieurs contrats liés à Eco emballages arrivent en effet à échéance cette année. L'idée est de se grouper à échelle du sillon alpin pour lancer une consultation afin revendre les matériaux issus de la collecte sélective, de l'incinération et de la valorisation organique.

Le gisement sur l'ensemble du périmètre est estimé à 100 000 tonnes ce qui générerait une recette de 9 M€ / an.

Les enjeux sont multiples :

- le prix de reprise (€/tonne)
- la transparence sur les filières de destination des matériaux, proximité des usines de recyclage
- le suivi des contrats

### **Avis CCSPL**

Mme JULIEN indique que la CCSPL doit donner un avis sur le rapport d'activités 2015.

La CCSPL émet un avis favorable.

## Renouvellement de la DSP de Valespace

Pierre TOURNIER explique que le contrat de la DSP arrive à terme le 31 décembre 2017 et il commente le rapport d'opportunité transmis au préalable aux membres de la CCSPL.

Selon le code général des collectivités territoriales, le comité syndical de Savoie Déchets doit se prononcer sur le lancement d'une DSP sur la base d'un rapport d'opportunité. Ce rapport doit présenter le service et son contexte, les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion, les raisons du recours à un contrat de DSP, et la présentation des principaux éléments du contrat envisagé.

Ce document doit être présenté pour avis au comité technique et à la CCSPL avant d'être présenté au comité syndical.

Au niveau national, la loi de transition énergétique fixe des objectifs ambitieux pour la gestion des déchets et notamment l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022.

Les flux de collectes sélectives sont donc susceptibles d'évoluer à la fois en terme de quantité (augmentation des tonnages et des volumes) et de composition (nouvelles matières à trier).

Les agréments d'Ecofolio et Eco-Emballages arrivent à échéance fin 2016 et sont en cours de renouvellement. Il y a de nombreuses incertitudes sur ce sujet.

Le contexte est donc incertain au niveau :

- réglementaire (ré-agrément des éco-organismes)
- technique (évolutions des flux de collectes sélectives)
- économique (investissements nécessaires pour les extensions de consignes de tri, modalités de soutiens possibles, coût du tri de tous les plastiques)

Localement, les adhérents de Savoie Déchets produisent chaque année environ 20 000 tonnes de collectes sélectives : 5 500 tonnes sont traitées à Gilly et 14 500 tonnes à Valespace.

Les centres de tri actuels ne sont pas en mesure de traiter l'ensemble des flux plastiques, une refonte du schéma de tri en Savoie devra donc être étudiée.

Au vu des incertitudes, il est donc proposé de choisir un mode de gestion pour une période transitoire de 3-5 ans. Durant cette période, le système actuel serait conservé. Peu d'investissement seraient donc à prévoir sur le centre de tri de Chambéry et une étude sur l'organisation du tri en Savoie serait lancée.

Mme VALLIN BALAS demande à partir de quand la gestion des nouveaux plastiques sera mise en place.

Pierre TOURNIER répond en 2020 – 2025.

Les objectifs de Savoie Déchets sont les suivants :

- Qualité du service : obtenir un service de qualité technique et environnementale élevé
- Mission sociale : continuer une mission sociale d'insertion de personnes en difficulté (32 personnes en temps plein travaillent chez Valespace)
- Maitrise budgétaire et gestion du vide de capacité

Les modes de gestion envisageables sont la DSP ou la reprise en régie.

Le plus pertinent serait une DSP du type « concession de services » (sans investissement).

Un projet de planning a été établi concernant le renouvellement de cette DSP.

- **30/09/2016** : Lancement de la procédure de DSP par le comité syndical
  - Approbation du lancement d'une procédure de DSP sur la base d'un rapport d'opportunité
  - Désignation des membres de la commission DSP (équivalent CAO)
  
- **Octobre - Décembre 2016** :
  - Appel à candidature et choix des candidats admis lors de la procédure
  - Rédaction du cahier des charges pour la DSP
  
- **Février 2017** : Réception des offres des candidats
  
- **Mars 2017 – Mai 2017** : Analyse des offres et négociation
  
- **Juin 2017** : Choix du délégataire par le comité syndical

#### Avis CCSPL

Mme JULIEN indique que la CCSPL doit se prononcer sur ce rapport d'opportunité pour le renouvellement de la DSP Valespace.

La CCSPL émet un avis favorable.

#### Points Divers

Afin de redynamiser la CCSPL, Mme JULIEN explique qu'elle souhaiterait donner la possibilité aux membres de la CCSPL de Savoie Déchets d'intégrer celle de Chambéry métropole étant donné que les problématiques évoquées se recoupent. Il serait même possible que deux CCSPL par an soient « communes » et organisées l'une après l'autre pour ne pas faire revenir deux fois les participants. Cela permettrait de conserver un temps spécifique consacré aux sujets de Chambéry métropole et un pour ceux de Savoie Déchets. Deux comptes rendus distincts seraient ensuite rédigés.

Un courrier va être adressé au Président de Chambéry métropole pour étudier avec lui cette possibilité.

Delphine JULIEN remercie les personnes présentes.

La séance se termine à 19h15.

Delphine JULIEN

